

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique -
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants -

31 mars 2015 à **THAIRE ET SAINT-VIVIEN**

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux et agriculteurs</i>		
Marie-Gabrielle CHUPEAU	Maire de Thairé	Présente
Vincent DEMESTER	Maire de Saint-Vivien	Présent
Christine LESUEUR	Référente PLUi à Saint-Vivien	Absente
Bruno ROLAND	Elu à Saint-Vivien et agriculteur	Présent
Patrick CAQUINEAU	Agriculteur	Présent
Vivien CHOLET	Agriculteur	Présent
Nicolas MARECHAL	Agriculteur	Présent
Patrice RAULT	Exploitant agricole ayant son siège hors commune	Absent
Gérard CAQUINEAU	Représentant association de chasse	Absent
Gilles BIBARD	Représentant association de pêche	Présent
Alain DOUMERET	Représentant d'une association de protection de la nature	Présent
Philippe AREL	Randonneur	Présent
Yves RONZEAU	Représentant syndicat de propriétaires fonciers	Présent
Olivier AUGUSTIN	Propriétaire foncier	Présent
Jean-Baptiste BERAUD	Mémoire d'avant remembrement	Présent
Pierre-Jean ALEM	ONEMA	Absent
Christian GRIMPRET	Représentant de la CLE et maire de Sainte-Soulle	Absent
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
GILBERT Stéphane	Chargée environnement à la CDA LR	présent
AIRD Adeline	Bureau d'études BIOTOPE, animatrice de la réunion	présente
	Mairie de Thairé	présente

Nombre de pages : 9



Introduction

Adeline AIRD rappelle les objectifs de la réunion qui sont de présenter aux acteurs locaux la méthodologie de terrain. Dans un premier temps, elle rappelle la méthodologie employée pour l'inventaire.

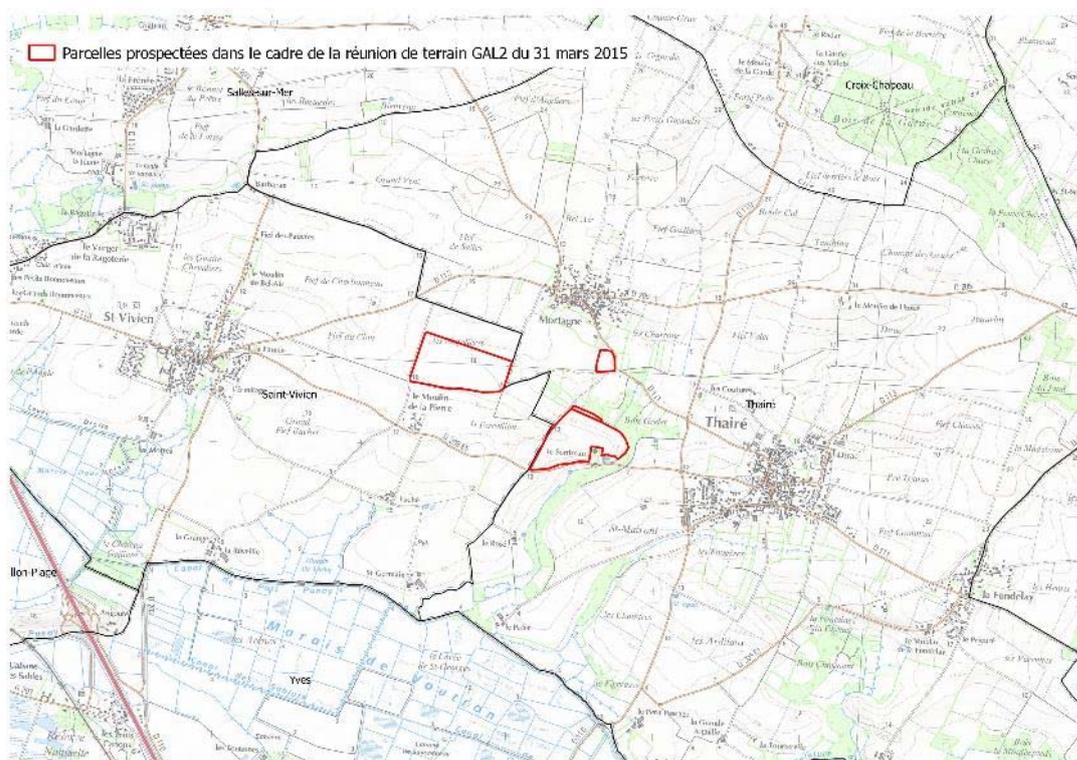
Elle présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique destiné à cibler les secteurs sur lesquels réaliser les prospections de terrain.

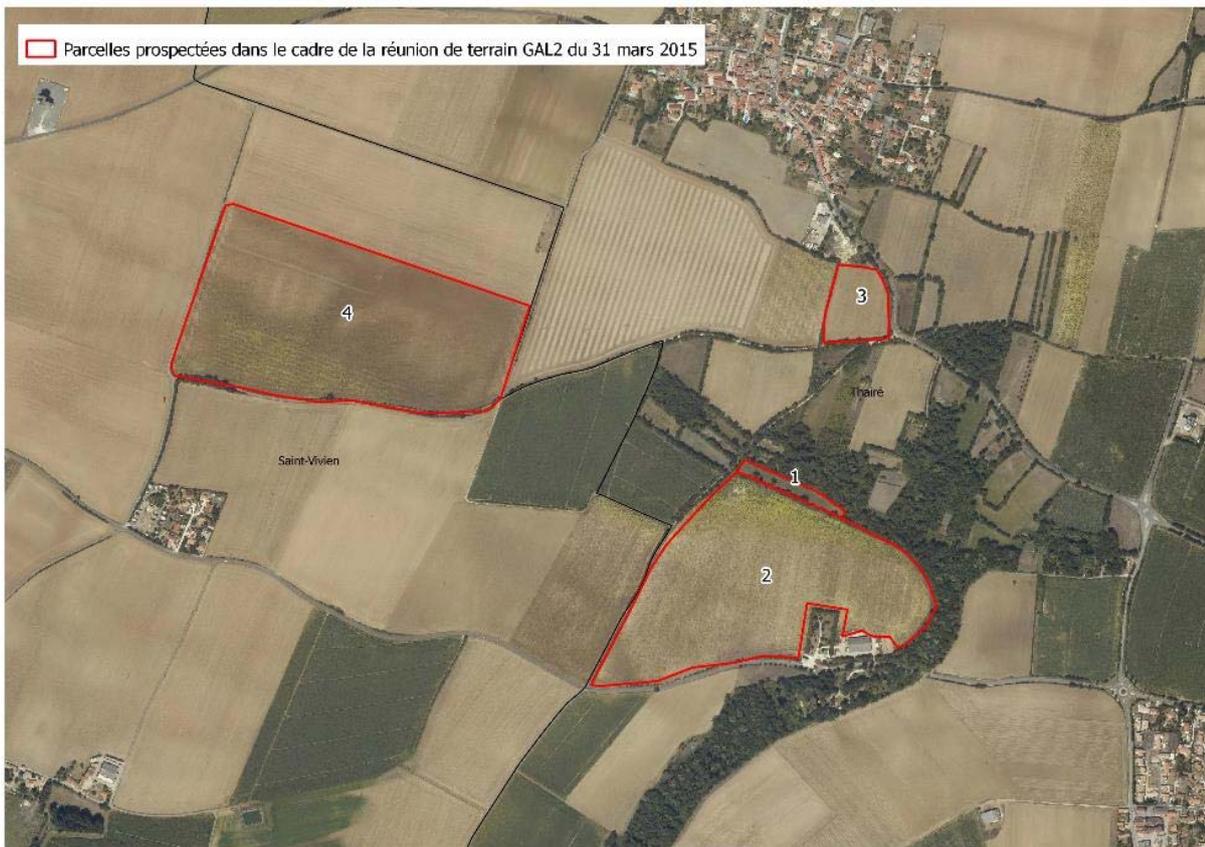


Figure 1 : Photographie du groupe d'acteurs locaux lors de la réunion pédagogique de terrain (commune de Thairé)

Sites visités

Il est décidé avec l'ensemble des acteurs de se concentrer sur le secteur du Sud de Mortagne, déjà identifié lors de la réunion de présentation comme un des secteurs prélocalisés en termes de potentialité de zones humides.





Une première approche paysagère du secteur (proximité du cours d'eau, des prairies et des jardins entourées de haies) indique la présence d'indices quant à la potentialité de présence de zones humides.

- Parcelle 1 : Prairie (Thairé)



Pour commencer, une approche du paysage dans lequel on se trouve permet de situer le contexte. Ici, nous sommes en fond de vallon, avec un caractère bocager plus marqué qu'aux alentours (présence de nombreuses haies entourant les parcelles, présence de prairies pâturées ou fauchées, présence de jardins) à proximité d'un petit cours d'eau. Ce type de paysage peut abriter plus potentiellement des zones humides que les grandes cultures sur groies que l'on trouve dans les environs.

La première parcelle traversée est une prairie : c'est l'occasion de faire un point sur le critère floristique : un rapide balayage de la zone indique la présence d'espèces caractéristiques de zones humides : l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) et surtout, la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*). Adeline AIRD (Biotope), explique que si le recouvrement en espèces dominantes caractéristiques de zones humides atteint 50 %, la parcelle est classée en zone humide. C'est le cas au droit du relevé floristique R1.

Nous sommes en présence d'un patch de quelques m² de zone humide sur critère floristique. Adeline AIRD fait le point sur la méthode à suivre selon les directives de l'arrêté zones humides du 24 mars 2008 modifié. En effet, au-delà de cette identification sur critères floristiques, les limites de la zone humide doivent être définies grâce à des sondages pédologiques.

Adeline AIRD présente ainsi un visuel indiquant quels sont les types de traits que l'expert recherche dans un sol.

ANALYSE PEDOLOGIQUE

Les CRITERES

- Traits d'hydromorphie
 - ✓ Taches « rouilles »
 - = accumulation d'oxydes de fer



- ✓ Taches « blanches »
- = départ du fer

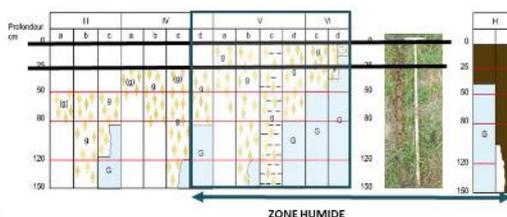


- ✓ Concrétions noires
- = oxydes de fer et de manganèse

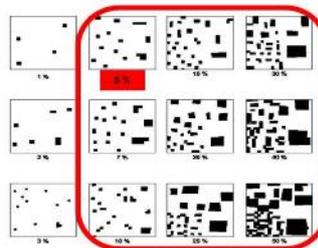


Les SEUILS

- Profondeurs d'apparition de l'hydromorphie
- (arrêté du 24 juin 2008 modifié)



- Intensité de l'hydromorphie



Les sols de zones humides sont en effet caractérisés par la présence de traits d'hydromorphie. Le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer contenu dans le sol. En cas d'alternance de phases d'engorgement plus ou moins prolongées et d'assèchement, le fer s'oxyde, migre, ce qui génère l'apparition de traces rouille dans le sol et des traces de deferrification. La deferrification est la manifestation du départ du fer à certains endroits de la matrice : il y a une perte de couleur et le sol paraît plus clair voire gris / blanc.

En cas d'engorgement plus prolongé, le fer au contact de l'eau est présent sous une forme réduite ce qui confère à l'horizon concerné une couleur bleu-gris caractéristique.

Stéphane GILBERT réalise le sondage pédologique à l'aide de la tarière. Le carottage met en évidence un sol argileux profond. Dans le cas du relevé pédologique R2, nous sommes en présence d'un horizon brun argileux présentant des traces rouille sur plus de 5% dès le premier carottage (à environ 10 cm) s'intensifiant en profondeur : le sol peut être classé en sol de zone humide. Adeline AIRD explique que dans le cadre de l'inventaire, il faudra retourner faire un sondage au bout de la prairie pour confirmer ou infirmer la continuité de la zone humide mis en évidence. Puis, pour délimiter la zone humide latéralement, il est décidé d'aller faire un sondage dans la parcelle attenante.



Figure 2 : Parcelle 1

- Parcelle 2 : culture de céréale (Thairé)



Dans le cas présent, nous sommes sur une zone cultivée (céréales), les limites de la zone humide voisines ne peuvent pas être définies par le critère floristique (pas d'adventices dans la culture) : **des sondages pédologiques sont donc nécessaires pour la délimitation**. La lecture du paysage indique une rupture de pente et les prospections doivent commencer en bas de pente.

Stéphane GILBERT réalise les sondages pédologiques à l'aide de la tarière. Le carottage met en évidence un sol argileux et caillouteux :

Sur le relevé R3 réalisé, des traces d'hydromorphie (rouille) sont observées mais le pourcentage de présence n'est pas clair et prête à confusion. Ainsi, un second relevé (R4), dans la continuité du bas de la parcelle, est réalisé. Il met en évidence des traces de rouille à partir de 35 cm : le sol est indicateur d'une zone hydromorphe mais non humide.

Adeline AIRD fait ainsi un point sur ce qu'est une zone hydromorphe non humide ainsi que sur ce qu'est une zone inondable, qui peut être humide ou non. De plus, elle insiste bien sur la méthodologie consistant à délimiter la zone humide en s'éloignant petit à petit de la limite connue.

Ici, c'est le cours d'eau qui semble faire la limite de la zone humide. Cette hypothèse sera vérifiée sur le terrain lors de la prochaine session, pour ne pas perdre trop de temps avec l'ensemble du groupe.



Figure 3 : Parcelle 2

- Parcelle 3 : culture de céréale (Thairé)

Il est maintenant décidé de prospecter une parcelle cultivée mise en évidence comme humide par le groupe d'acteurs lors des concertations précédentes.



Aucune adventice ne permet de conclure sur le critère floristique. Un sondage pédologique (R5) est réalisé en milieu de parcelle. Le sondage indique un sol argilo-calcaire, brun clair et caillouteux. Un refus de tarière est constaté à 25 cm. Aucun trait d'hydromorphie n'a été détecté. Adeline AIRD conclut en l'absence de zone humide et précise au groupe d'acteurs que toutes les informations notamment la profondeur de terrain et les éventuels refus de tarière sont notés sur les fiches de terrain.



Figure 4 : Parcelle 3

- Parcelle 4 : culture de céréale (Saint-Vivien)



Une nouvelle parcelle de culture est analysée. Il s'agit d'une culture de céréale. Le sondage est réalisé dans une légère dépression topographique, en bas de pente. Les adventices sont absentes.



Figure 5 : Parcelle 4

Le sondage révèle une fois encore un sol argilo-calcaire caillouteux. L'expertise met en évidence la présence de traces ocre, issues de l'altération de la roche mère et à ne pas confondre avec

des traces de rouille. Le sondage a été fait jusqu'à 30 cm de profondeur du fait d'un refus de tarière constaté.

La parcelle semble être située sur un sol calcaire dite de « groies », assez superficiel et très caillouteux, non caractéristique de zones humides puisqu'aucun trait d'hydromorphie n'a été détecté dans les 25 premiers cm. Adeline AIRD conclut en l'absence de zone humide.

Conclusion et prochaines étapes

Des zones humides ont été observées sur la commune de Thairé parmi les parcelles prospectées, sur critère botanique et sur critère pédologique. Ces parcelles correspondaient aux zones sur lesquelles la présence d'une zone humide était la plus probable à l'échelle de la commune, le long d'un ruisseau. L'exercice opéré pendant cette réunion a permis de présenter au groupe la démarche d'inventaire : tout d'abord identifier la zone humide puis la délimiter dans l'espace.

Adeline AIRD signale aux différents participants que les prospections démarreront dans les semaines suivantes. Il est convenu qu'elle informera la mairie et les personnes s'étant manifestées de la date retenue pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux participants.

Rédaction : Adeline AIRD

Relecture : Anne-Laure BARON et Stéphane GILBERT